Deuxième réunion intersessions du Conseil des droits de l'homme pour le dialogue et la coopération sur les droits de l'homme et le Programme de développement durable à l'horizon 2030

3 décembre 2019, 10 heures-18 heures, salle XX, Palais des Nations, Genève

Allocution d'ouverture du Président du Conseil des droits de l'homme, S. E. M. Coly Seck, Ambassadeur et Représentant permanent de la République du Sénégal auprès de l'Office des Nations Unies et autres organisations internationales à Genève

Excellences,

Mme la Haute-Commissaire adjointe aux droits de l'homme,

Monsieur le Président,

Distingués panélistes,

Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue à l'ouverture de la deuxième réunion intersessions pour le dialogue et la coopération sur les droits de l'homme et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Conformément à la résolution 37/24 du Conseil des droits de l'homme, la première réunion intersessions sur ce sujet a eu lieu le 16 janvier 2019. Plusieurs d'entre vous ont assisté à cette réunion et j'ose dire que son succès a fait l'unanimité de tous, illustrant ainsi, la relation profonde et indivisible entre les droits de l'homme et les objectifs du développement durable (ODD). Notre débat d'aujourd'hui portera sur cette première réunion intersessions et illustrera plus concrètement les synergies ainsi que les liens entre la mise en œuvre des droits de l'homme et la réalisation de l'Agenda 2030.

Je voudrais tout d'abord féliciter mon distingué collègue, l'Ambassadeur Frank Tressle Zamorano, Représentant permanent du Chili, pour sa nomination à la présidence de cette réunion intersessions. Monsieur le Président, je suis convaincu que, sous votre leadership, cette deuxième réunion sera un succès.

Je voudrais souhaiter chaleureusement la bienvenue à la Haut-Commissaire adjointe des Nations Unies aux droits de l'homme, Mme Kate Gilmore. Madame la Haut-Commissaire adjointe, permettez-moi de réitérer ma gratitude pour l'opportunité de travailler à nouveau avec vous, aux côtés

d'autres membres du Conseil, pour renforcer la promotion et la protection des droits de l'homme globalement, conformément au mandat du présent Conseil.

Je souhaite tout particulièrement la bienvenue aux autres membres éminents de ce panel et à tous ceux et celles qui se joignent à nous aujourd'hui pour cette réunion cruciale et critique, notamment les experts et les représentants des États Membres, des agences des Nations Unies, des institutions nationales des droits de l'homme, des organisations non gouvernementales, des établissements universitaires et autres. L'expertise présente dans cette salle assurera une discussion riche et inspirante.

Le thème de cette réunion "Décennie d'action et de mise en œuvre" s'inspire de la Déclaration politique du Sommet sur les objectifs de développement durable tenu en juillet 2019. Cette Déclaration est un appel urgent pour entreprendre une action accélérée à tous les niveaux, y compris toutes les parties prenantes, soit publique et privées, ne laissant personne de côté, dans la mise en œuvre et l'application des 17 ODD au cours de la prochaine décennie. Cela exigera des efforts concertés afin de trouver des solutions et de combler les lacunes systémiques dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, notamment en investissant dans des données et des statistiques désagrégées, en intensifiant les partenariats ainsi que les efforts d'inclusion et de participation.

Le Conseil des droits de l'homme a souligné qu'il importait d'accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans le monde d'ici à 2030 ainsi que la promotion et la protection des droits de l'homme. Dans le cadre de ses travaux plus larges sur cette question, le Conseil a adopté 42 résolutions faisant référence aux objectifs de développement durable, qui mettent l'accent sur des groupes spécifiques de détenteurs de droits, tels que les femmes et les filles, les enfants, les jeunes, les travailleurs, les défenseurs des droits humains, les peuples autochtones, les personnes déplacées et autres groupes les plus susceptibles de rester sur place. Ces résolutions appelaient à une action collective pour atteindre les objectifs de l'Agenda d'ici 2030. Ils ont rappelé que le développement durable est plus qu'une simple croissance économique; c'est un processus économique, social, culturel, environnemental et politique, qui est lié à la réalisation de tous les droits humains, sans distinction.

Etant convaincu du rôle pionnier des Etats en matière de promotion et de protection des droits de l'homme, je voudrais encourager les membres du Conseil à investir davantage dans le domaine social pour une meilleure protection et la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels y compris les droit civils et politiques et le droit au développement en vue de réduire les inégalités. De tels

efforts pourraient considérablement contribuer à la réalisation des Objectifs de Développement (ODD).

C'est dans cet esprit que je vous souhaite d'excellentes délibérations aujourd'hui alors que vous partagerez les bonnes pratiques, les réalisations, les défis et les enseignements tirés ainsi que les outils et méthodologies utilisés pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable et promouvoir les droits de l'homme, en gardant à l'esprit les synergies concrètes et démontrables entre le développement et les droits humains.

J'attends avec intérêt les recommandations et les orientations qui résulteront de vos débats, qui seront communiquées à la quarante-troisième session du Conseil des droits de l'homme et à la prochaine session du Forum politique de haut niveau sur le développement durable en tant que contribution aux progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

Je vous remercie.